

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Décembre 2016 : les ventes de voitures électriques se redressent

En décembre 2016, 14 048 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 6,9 % par rapport à décembre 2015. Il s'agit de la douzième hausse au cours des quatorze derniers mois. Sur l'année civile 2016, les immatriculations de véhicules neufs ont augmenté de 5,8 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 8,4 %, ont représenté 64 % des immatriculations du mois de décembre. Pour le cinquième mois d'affilée, les modèles gazole ont rassemblé moins de la moitié des ventes. Plus de deux cents voitures électriques neuves ont été immatriculées, du jamais vu dans les Pays de la Loire.

Les immatriculations des autres catégories de véhicules ont été très contrastées. Les ventes de semi-remorques et de motocycles ont respectivement bondi de 96 % et de 81 % par rapport à décembre 2015. Les achats de tracteurs routiers ont en revanche chuté de 23 %. Le machinisme agricole a poursuivi son retrait.

#### Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Décembre 2016

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 237	1 714	670	1 397	1 922	8 940
Cyclomoteur	205	107	36	79	193	620
Motocycle	204	112	57	115	127	615
Voiturette	18	11	10	9	18	66
Remorque légère et caravane	118	63	30	54	73	338
VASP léger	371	185	45	69	109	779
Autobus et autocar	1	6	-	17	2	26
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	655	330	88	207	278	1 558
Camion	25	16	10	18	12	81
Tracteur routier	66	27	23	28	22	166
Semi-remorque	38	31	41	14	147	271
Remorque lourde	9	1	3	3	1	17
VASP lourd	12	8	1	5	2	28
Tracteur agricole	67	127	88	43	87	412
Engin agricole (autre que tracteur)	23	26	33	23	26	131
<b>Ensemble</b>	<b>5 049</b>	<b>2 764</b>	<b>1 135</b>	<b>2 081</b>	<b>3 019</b>	<b>14 048</b>

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur* - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En décembre 2016, 8 940 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 8,4 % par rapport à décembre 2015, supérieure à celle observée en France métropolitaine (+ 5,7 %). En cumul annuel, les ventes de voitures ont progressé de 5,9 % dans la région et de 5,2 % dans l'Hexagone.

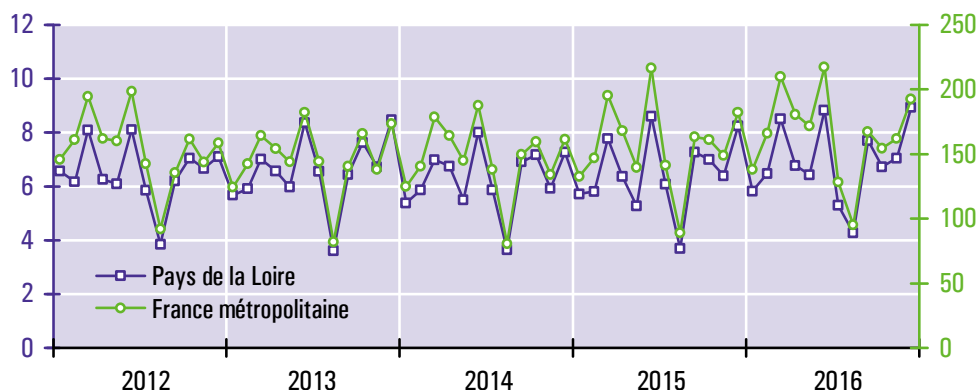
À l'instar des mois précédents, le marché a été soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont bondi de 16,4 % par rapport à décembre 2015. La croissance des acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) a été cinq fois plus faible (+ 3,1 %).

Pour le cinquième mois de suite, les motorisations diesel ont représenté moins de 50 % des immatriculations de voitures. C'est une série inédite dans la région depuis 1999. Sur l'année civile 2016, la part du gazole est de 49,7 % (contre 54,3 % en 2015).

La voiture électrique a battu un nouveau record en décembre avec 205 unités immatriculées. La précédente meilleure performance datait de mars 2016 (179 modèles vendues). En 2016, le segment de la voiture électrique a progressé de 44 % dans la région et de 26 % en France métropolitaine.

Le rebond de décembre (+ 49 %) s'explique par les premières livraisons de la nouvelle version de la Renault Zoé dotée d'une autonomie de 300 km en usage réel. Le mois dernier, le modèle a représenté 70 % des ventes nationales de voitures électriques.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

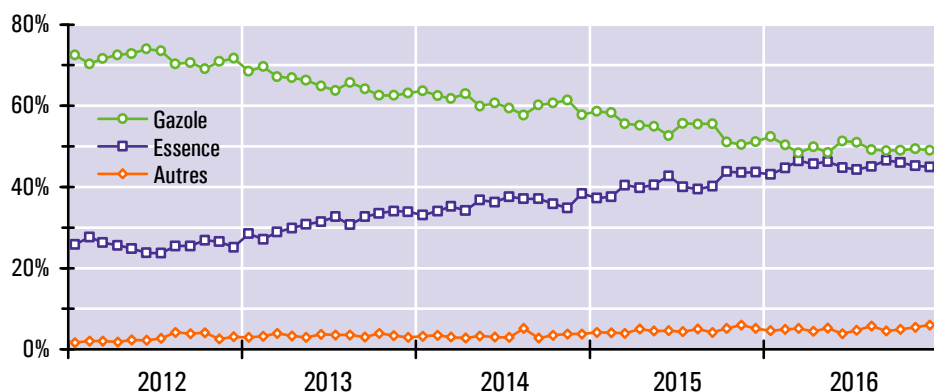
	Décembre 2016			Année 2016		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	3 237	36 %	+ 1 %	30 814	37 %	+ 5 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	1 714	19 %	+ 9 %	15 663	19 %	+ 5 %
<b>Mayenne (53)</b>	670	7 %	+ 14 %	6 101	7 %	+ 4 %
<b>Sarthe (72)</b>	1 397	16 %	+ 13 %	13 484	16 %	+ 9 %
<b>Vendée (85)</b>	1 922	21 %	+ 17 %	16 777	20 %	+ 7 %
<b>Gazole</b>	4 386	49 %	+ 4 %	41 207	50 %	- 3 %
<b>Essence</b>	4 021	45 %	+ 12 %	37 546	45 %	+ 17 %
<b>Hybride</b>	323	3,6 %	+ 14 %	2 649	3,2 %	- 1 %
<b>Électricité</b>	205	2,3 %	+ 49 %	1 393	1,7 %	+ 44 %
<b>Autres motorisations</b>	5	0,1 %	- 17 %	44	0,1 %	+ 120 %
<b>Personnes morales</b>	3 838	43 %	+ 16 %	34 277	41 %	+ 12 %
<b>Personnes physiques</b>	5 102	57 %	+ 3 %	48 562	59 %	+ 2 %
<b>Ensemble</b>	8 940	100 %	+ 8 %	82 839	100 %	+ 6 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations de décembre 2016 et celles de décembre 2015

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

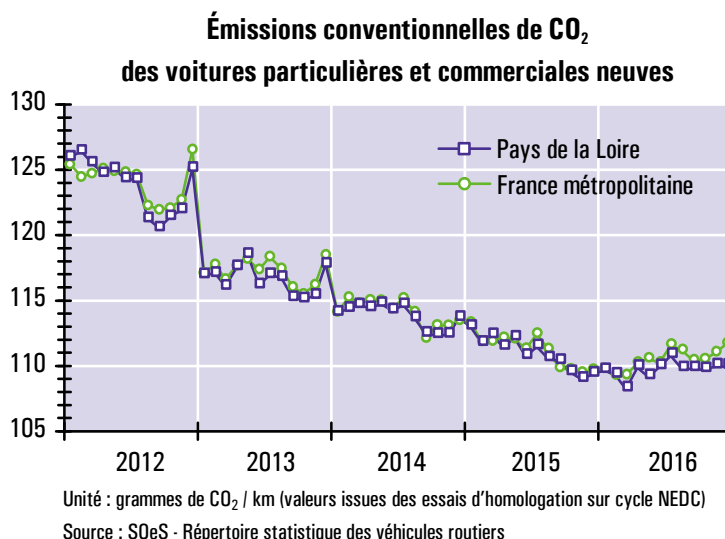
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en décembre 2016 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 109,9 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 0,5 % par rapport à décembre 2015. La mesure de ces émissions de CO<sub>2</sub> est basée sur des tests effectués en laboratoire. Les valeurs officielles ainsi calculées ne sont pas le reflet fidèle de la réalité des conditions effectives de circulation.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1<sup>er</sup> janvier des dispositions du bonus-malus.



## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

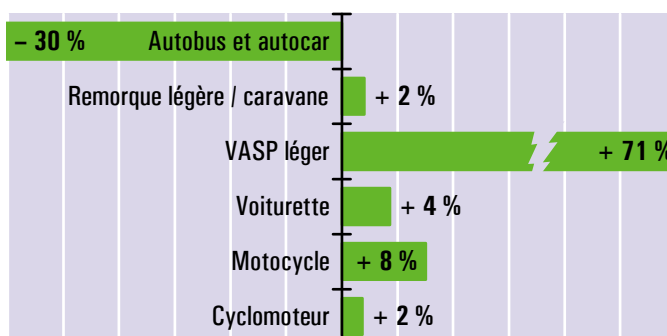
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, l'augmentation spectaculaire des immatriculations de véhicules automoteurs spécialisés (VASP) légers s'explique par une modification de la réglementation : depuis juillet 2015, les véhicules utilitaires légers issus de la transformation de voitures sont immatriculés en VASP et non plus en camionnettes. Les ventes d'autobus et d'autocars se sont redressées en décembre (+ 37 %). En cumul annuel, elles sont en recul de 30 %.

Les immatriculations de véhicules destinés au fret de marchandises ont globalement été peu dynamique en décembre. Quatre segments sur cinq ont connu un recul des ventes par rapport à décembre 2015. Les semi-remorques ont fait exception (+ 96 %) et affichent sur l'année 2016 une croissance de 16 %.

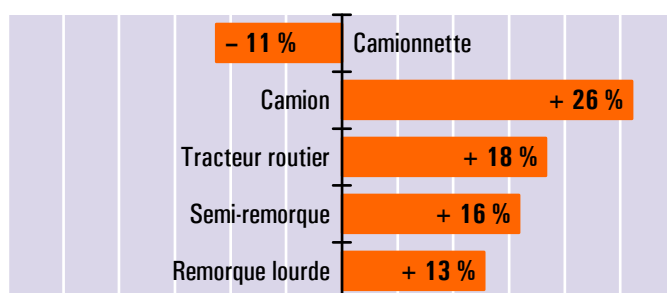
Sur le marché des véhicules spéciaux, les ventes mensuelles de tracteurs (- 23 %) et d'autres engins agricoles (- 16 %) ont de nouveau fortement reculé. Le redressement des immatriculations de VASP lourds s'est en revanche accéléré (+ 155 % par rapport à décembre 2015 et + 25 % sur l'ensemble de l'année 2016).

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

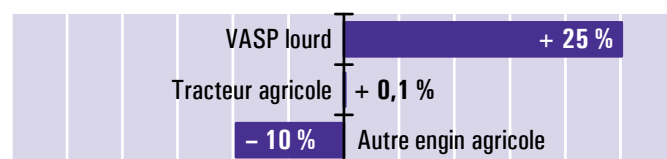
#### Véhicules de transports de personnes



#### Véhicules de transports de marchandises



#### Véhicules spéciaux



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (janvier à déc. 2016) et celles des mêmes mois un an auparavant (janvier à déc. 2015)  
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).